



PROCES VERBAL SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 mars 2011

Le trois mars deux mille onze à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Christiane CLEMENT, Eliane COSTE, Sébastien COSTE, Olivier DUSSOPT, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Jean Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylian QUOINON, Marie Hélène REYNAUD, Michel ROUX, René SABATIER, Denis SAUZE, Robert SEUX, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean Claude TOURNAYRE, Jean Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Christelle VEROT, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,

Messieurs Claude JAMONAC, M. Alain LECUYER, Jean Luc MICHEL, en qualité de délégué suppléant

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Maurice BERCHU, Guy CAVENEGET, Thierry CHAPIGNAC, Ludovic CORDIER, Jean Marie DESLOGES, Max DESSUS, Jean Yves ESCOFFIER, Jean François JULLIAT, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Dominique OLAGNE, Alain RALLET, Antoinette SCHERER, François SIBILLE, Marianne VERGNE,

Pouvoirs et représentation

- M. BERCHU était représenté par M. JAMONAC
- M. DESLOGES était représenté par M. LECUYER
- M. ESCOFFIER était représenté par M. MICHEL
- Mme MANTELIN avait donné pouvoir à M. DUSSOPT
- Mme OLAGNE avait donné pouvoir à M. PLENET D.
- M. SIBILLE avait donné pouvoir à M. PLAGNAT

Assistaient également à la réunion : Mesdames et Messieurs Yves BELLONI (Trésorier Principal) Nadine BASINI, Pascale CHARRIER, Bruno CROSET, Jean Luc FLATTOT

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent MARCE

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 24 février 2011

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents 43 Titulaires et 3 suppléants

Pouvoirs : 3

Votants : 49

LORS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ADOPTE LES DELIBERATIONS SUIVANTES :

2011. 048 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JANVIER 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès verbal de la séance du 27 janvier 2011

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.049 – REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. JOURDAIN)

DIT que son développement économique et social passe par une relation améliorée et un ancrage dans la vallée du Rhône. Elle souligne à ce titre sa participation au projet TRIDAN et la volonté de poursuivre le travail initié entre le SCOT du bassin d'Annonay et celui des rives du Rhône

DIT qu'elle est prête à examiner toute demande d'adhésion de communes volontaires à rejoindre son périmètre et partager son pacte communautaire

SOULIGNE la qualité de son pacte communautaire, son fort coefficient d'intégration fiscale et la mutualisation forte de ses services pour arrêter le fait que ces aspects qualitatifs ne seront pas sacrifiés sur l'autel d'un développement démographique à marche forcée

DONNE MANDAT aux élus qui siègeront à la CDCI pour représenter la COCOBA

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les amendements suivants sont proposés et validés :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFIRME son attachement aux Communes à l'UNANIMITE

AFFIRME son attachement à la ruralité à l'UNANIMITE

AFFIRME son attachement au Département par 46 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. JOURDAIN)

AFFIRME son attachement au Conseil Général de l'Ardèche comme institution de proximité par 41 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS et 3 VOIX CONTRE (MM. JOURDAIN, PLAGNAT, M. SIBILLE)

2011. 050 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Il convient donc de réaffirmer dans cette délibération notre demande d'aide pour 2011 sur plusieurs dossiers stratégiques

1- AMENAGEMENT DU PARC DE LA LOMBARDIERE : secteur stratégique d'aménagement de notre territoire en mutualisant la desserte et le stationnement correspondant à différentes institutions et activités pour un montant prévisionnel de 744 000 € environ

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2 – LE MONTEILLET : il s'agit de renforcer sur ce site de la commune de Vanosc un pôle accueillant des entreprises artisanales et métiers d'art dont le montant prévisionnel est de 85 000 € environ

3 – AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA PEYRE : le montant prévisionnel du dossier est de 250 000 € environ

4 – RENOVATION DU THEATRE : Salle polyvalente et espace d'animation

5 – GYMNASES ET PISCINE COMMUNAUTAIRE : il s'agit de rénovations dans les établissements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et , A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente Délibération

REAFFIRME sa demande d'aide pour 2011 sur les dossiers stratégiques pour son territoire.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.051 – COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) – Répartition des sièges

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

FIXE à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel à parité égale avec les représentants de l'Administration,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution des présentes délibérations

2011.052 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP) – Répartition des sièges

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

FIXE à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel à parité égale avec les représentants de l'Administration,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution des présentes délibérations

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.053 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION PAR UTILITE DE SERVICE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

CREE l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay à compter du 1^{er} avril 2011,

ATTRIBUE un logement de fonction par utilité de service audit Directeur Général des Services

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution des présentes délibérations

2011.054 – COMMENT OFFRIR DU FONCIER CORRESPONDANT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace souhaite renforcer sa capacité à développer l'aménagement des zones économiques à caractère communautaire.

Cet impératif est la condition d'une harmonisation des conditions d'accueil des entreprises, de la mise en place d'opportunités d'implantation qualitatives et concurrentielles en terme de prix au regard des autres territoires.

La nécessité d'accompagner un développement harmonieux du territoire fait aussi partie de ces impératifs et le travail en cours sur le schéma directeur des zones d'activités constitue un élément fédérateur.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'agir au regard des axes suivants :

- La définition des périmètres des zones d'intérêt communautaire (zones anciennes et zones nouvelles).
- La définition d'une stratégie de maîtrise du foncier à travers notamment la mise en place d'une délégation du droit de préemption urbain à la Communauté de Communes.
- Le transfert à la Communauté des voiries en zones d'activités (d'intérêts communautaires) et des zones nouvelles.
 - L'établissement de conventions « d'entretien et de maintenance des zones d'activités ».

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE cette décision

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2011.055 – SDEA : ADHÉSION ET RETRAIT DE COLLECTIVITÉS

CONSIDERANT les demandes d'adhésion au SDEA des collectivités suivantes :

- communauté de Communes Privas Rhône et Vallées
- CCAS du Pouzin
- Commune de Rozières

et la demande de retrait de la commune de Barnas

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE (M. TOURNAYRE ne prend pas part au vote)

PREND ACTE des modifications sus-mentionnées

2011.056 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : S.A.S. MP HYGIENE – Reprise des locaux industriels à Annonay sur la zone d'activités de Marenton

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE la proposition et décide d'apporter son soutien à la S.A.S ou à toute autre personne qu'elle entend se substituer et ce, en lui octroyant une subvention sous forme de subvention ou de travaux pour un montant de 13 190 euros

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et le bénéficiaire des aides publiques

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

DIT que la dépense sera imputée au Budget Principal, section d'Investissement, article 2042

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.057 – SUJET / PARC D'ACTIVITE DE MASSAS – COMMUNE DE ST CLAIR – CESSION D'UNE PARCELLE A Monsieur PERRIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à A L'UNANIMITE

CEDE un terrain d'une surface d'environ 2 000 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section B 662 et B 664, au prix de 30 € HT / m² soit 60 000 € HT, à M. Perrier ou à toute autre personne s'y substituant pour y développer son activité de garage.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

2011.0 058 – SUJET / PARC D'ACTIVITE DE MASSAS – COMMUNE DE ST CLAIR – CESSION DE PARCELLES A M. FRAISSE ET M. BERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à A L'UNANIMITE

CEDE un terrain d'environ 7 500 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section B 144, B 947, B 945 et B 943, au prix de 50 € HT/ m² soit 375 000 € HT, à M. Fraisse et M. Bert ou à toute autre personne s'y substituant pour y développer leur activité respective.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

2011.059 – PARC D'ACTIVITE DE PRACHENET – COMMUNE DE ST CYR – CESSION D'UNE PARCELLE A M. ACHARD, GERANT DE LA SOCIETE Ri2E

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

CEDE un terrain d'une surface d'environ 2 170 m² à prendre sur les parcelles n° 2011 et 2014, au prix de 20 € HT / m² soit 43 400 € HT à M. ACHARD ou à toute autre personne s'y substituant pour y installer et développer son activité.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011. 060 – OCTROI DE SUBVENTIONS A L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS ANNONEEN POUR L'ANNEE 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE la proposition et
DECIDE d'allouer une subvention pour l'année 2011 d'un montant maximum de 55 500 euros à l'Office de Tourisme du Pays Annonéen.
DONNE mandat au Président pour négocier les termes d'une nouvelle convention à intervenir entre la communauté de communes et l'office de Tourisme.

2011. 061 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE A INTERVENIR ENTRE LES COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LA COCOBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande associant la Cocoba et les Communes du Bassin d'Annonay en vue d'effectuer des travaux (d'investissement et de fonctionnement) de voirie, de réseaux et de terrassement.

DESIGNE M. Jean Claude TOURNAYRE et Mme Marie Hélène REYNAUD respectivement, membre titulaire et suppléant de la Commission du Groupement de commande.

2011.062 – DEMANDE DE FINANCEMENT : AMENAGEMENT DU PARC DE LA LOMBARDIERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

2011.063 – DEMANDE DE FINANCEMENT : DOSSIER AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PEYRE – COMMUNE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

2011.064 – DEMANDE DE FINANCEMENT : DOSSIER LE MONTEILLET COMMUNE DE VANOSC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la présente délibération,

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

2011.065 – CAMPING COMMUNAUTAIRE DE VAURE – MODIFICATION DES PERIODES D'OUVERTURE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE d'approuver l'ouverture du camping communautaire de Vaure du 1^{er} mai au 30 septembre.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2011.066 –SPORTS/CULTURE–CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS ENTRE LA RÉGION/LE DÉPARTEMENT/LA VILLE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE le contrat de développement des équipements sportifs et culturels entre la Région/le Département/la Ville d'Annonay et la Communauté de Communes du Bassin

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2009.067 – CULTURE/RENOVATION THEATRE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT, LA REGION, L'EUROPE ET LE DEPARTEMENT – EXERCICE 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département..

CHARGE le Président de toutes démarches nécessaires pour faire face à la non-recevabilité de la COCOBA dans le cadre de la DETR

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2011.068 – SPORT – GYMNASES ET PISCINE COMMUNAUTAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, A LA REGION, A L'EUROPE ET AU DEPARTEMENT – EXERCICE 2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département..

CHARGE le Président de toutes démarches nécessaires pour faire face à la non-recevabilité de la COCOBA dans le cadre de la DETR

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

**2011.069 - PROMESSE ET ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE
APPARTENANT AUX CONSORTS CLOT SITUE SUR LA COMMUNE DE
VILLEVOCANCE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

ACCEPTE la promesse de vente du terrain appartenant aux consorts CLOT

APPROUVE le projet d'acquisition du bien susvisé au prix de 74 400 € pour y installer la future déchetterie

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à la promesse de vente

CHARGE le Président à signer l'acte authentique à intervenir et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente Délibération

IMPUTE la dépense sur le budget annexe des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

2011.070 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYTRAD (ARTICLE 1) :

Le changement intervenu porte L'article 1 relatif à la composition du Syndicat. Il a été modifié à la suite de

- la demande d'adhésion de la Communauté de communes Rhône Crussol (CCRC) pour les communes de Cornas, Guilhaud-Granges et Saint Péray et la dissolution de Valence Major au 31 décembre 2010
- la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans
- La substitution de la Communauté de Communes Le Pays du Royans au SITROM du Royans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE

APPROUVE cette modification statutaire

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011,071 - COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Lors de la réunion du 14 février dernier en présence de Mme USSON, Directrice du Pôle Gestion Publique de la Trésorerie Générale et de Monsieur BELLONI, Trésorier Principal d'Annonay, il a été précisé que 3 étapes sont indispensables dans le cadre d'un transfert de compétence :

1 – Transfert de l'actif et du passif du budget assainissement dans le budget principal des communes : il s'agit d'une opération « non-budgétaire » réalisée par les services de la Trésorerie.

2 – Mise à disposition des biens et de leur financement.

Il s'agit de mettre à disposition les biens transférés en constatant par un procès verbal de transfert la situation du patrimoine transféré. C'est une opération extra comptable réalisée par le biais de PV de transfert joints à l'appui du compte de gestion. Ces PV doivent être établis par la Commune et signés par le Maire de chaque commune et par le Président de la Communauté de Communes. Aucune délibération n'est nécessaire.

Pour rappel ces PV de transfert ont été anticipés par la Régie d'Assainissement et préparés pour le compte des Communes. Ces projets de PV seront transmis, par la Régie, à chaque commune pour validation dès que les points de discordance soulevés par la Trésorerie seront réglés. A chaque PV de transfert, il sera annexé un exemplaire l'état des Restes à Réaliser 2009 signé par le Maire.

Un avenant pour le transfert des contrats de prêts permettra également de clarifier la situation.

3 – Transfert des résultats constatés au compte administratif 2009 (résultat de fonctionnement et résultat d'investissement) et des Restes à Réaliser :

Une délibération concordante, décidant des montants transférés à la Régie d'assainissement, doit être prise par chaque commune et la Communauté de Communes.

Le transfert des déficits ou excédents se traduit par une opération d'ordre budgétaire. Les modalités techniques seront précisées aux communes par les services de la Trésorerie. Les crédits correspondants devront être prévus dans le budget primitif 2011 de chaque commune.

Il a été acté les points principaux suivants :

selon les services centraux, et contrairement à une certaine logique d'indépendance des budgets généraux et budgets annexes, et avec ce qui avait été demandé en fin d'année dernière par les services de la Trésorerie, **le Fond de Compensation de la TVA** est acquis aux communes. La question se pose de sa répartition dans le cas des SIVU, aujourd'hui dissout. Mme USSON nous transmettra un avis.

Produits 2009 rattachés

Il s'agit, pour toutes les collectivités qui ont effectués une écriture de rattachement de produit en 2009, de la redevance assainissement reversées par le délégataire au titre de l'année 2009.

L'écriture de contre-passation doit être effectuée dans le budget principal de chaque commune en 2010 ainsi que l'encaissement de la recette réelle.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

Les communes concernées sont : Annonay – Boulieu – Vernosc - Roiffieux et St Cyr.

Pour les communes qui n'ont pas effectué de rattachement en 2009, aucune écriture n'est à passer dans les budgets des communes en 2010.

Il est rappelé que le fait d'avoir effectué une écriture de rattachement de recettes en 2009, n'a au final que très peu d'incidence dans les montants transférés à la régie d'assainissement (la seule incidence étant liée à l'écart entre le montant rattaché et le montant de la recette réelle).

En effet, l'écriture de rattachement de la recette en 2009 a permis de majorer le montant du résultat constatés au C.A. 2009, résultat qui est ensuite transféré à la régie.

En contre-partie, la commune constate le produit réel de cette recette dans son budget principal en 2010.

Pour la collectivité qui n'a pas effectué l'écriture de rattachement, le résultat constaté au CA 2009 est resté sans incidence.

Les subventions d'équilibres provenant du budget général vers le budget annexe de l'assainissement n'étant pas autorisées, le retour de cette subvention d'équilibre vers le budget général de la commune n'est pas possible.

Ces décisions remettent complètement en question les orientations qui nous avaient été données lors du Conseil de Communauté du 16 décembre dernier. A la demande des services financiers de l'état, il nous est demandé de reprendre et d'acter par délibération les points énoncés ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, PAR 45 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (M. MARCE) et 3 VOIX CONTRE (M. ARCHIER, Mme VAURE, M. HEYRAUD)

ACTE les points énoncés ci-dessus

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2011.072 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Lancement d'une procédure de servitude d'utilité publique – Opération «VILLEVOCANCE – VOCANCE – VANOSC – TOISSIEU (ANNONAY) : RACCORDEMENT DES EAUX USEES AU RESEAU D'ANNONAY »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

DECIDE que la mise en place d'une servitude d'utilité publique est nécessaire pour la réalisation des travaux relatifs à l'opération mentionnée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Président de requérir auprès de Monsieur le Préfet la délivrance d'un arrêté en application de l'article L.152-1 du Code rural.

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

2011.073 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau – Opération «VILLEVOCANCE – VOCANCE – VANOSC – TOISSIEU (ANNONAY) : RACCORDEMENT DES EAUX USEES AU RESEAU D'ANNONAY »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE

APPROUVE le Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau sus-mentionné relatif à l'opération «VILLEVOCANCE – VOCANCE – VANOSC – TOISSIEU (ANNONAY) : Raccordement des eaux usées au réseau d'Annonay »

CHARGE le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h10